Radicalisation: Gérard Collomb veut renforcer les contrôles dans la police et l'armée

11/09/2017 à 13h10

Alors que le projet de loi antiterroriste revient la semaine prochaine en débat à l'Assemblée nationale française, Gérard Collomb entend bien le remuscler. Dans un entretien au journal Le Parisien, le ministre de l'Intérieur indique ce dimanche 10 septembre qu'il souhaite renforcer le contrôle des agents qui ont des missions de sécurité et de défense.

Jusqu'à présent, policiers, gendarmes et militaires faisaient déjà l'objet d'un criblage. Au moment de l'enquête administrative préalable à leur embauche, leur nom était passé à la moulinette de tous les fichiers. Mais Gérard Collomb souhaite désormais aller plus loin et procéder à des contrôles tout au long de leur carrière en cas de suspicion de radicalisation.

Le ministre de l'Intérieur fait néanmoins cet aveu d'impuissance : « Quand nous découvrons qu'un agent s'est radicalisé, nos marges de manœuvre sont très faibles », reconnait-il dans les colonnes du Parisien. Il envisage donc de légiférer pour pouvoir muter et radier un fonctionnaire radicalisé lorsqu'il exerce des missions de souveraineté ou un métier en lien avec la sécurité. La mesure devrait concerner les policiers, les gendarmes, les militaires, les douaniers, mais aussi le personnel pénitentiaire.

Dans ces administrations, ces profils radicalisés sont néanmoins peu nombreux. Le ministre indique que quelques

dizaines de situations seulement font l’objet d’un suivi. Il réfute également une logique de suspicion généralisée. « Le texte en préparation se limite aux individus pour lesquels il y a des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue une menace », précise-t-il.
RFI